

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 12^e jour de janvier 2016, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

01-01-16 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière en y ajoutant les items suivants :

Affaires nouvelles

19. Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie
20. Appropriation de lots – Identification des voies concernées
21. Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3 – Adoption du premier projet

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**02-01-16 2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

03-01-16 2.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015, 18 h 30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, 18 h 30;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, 18 h 30.

04-01-16 2.3 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015, 20 h

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, 20 h;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, 20 h.

05-01-16

2.4 Séance extraordinaire du 22 décembre 2015

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 7 décembre 2015 et de la séance du 14 décembre 2015, 20 h

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors des assemblées du 7 décembre 2015 et du 14 décembre 2015, 20 h.

4. Correspondance

- De M. Claude Métivier, secrétaire et directeur général de la Commission des relations du travail, une correspondance adressée à la Ville et au Syndicat des travailleurs municipaux concernant le décret 1049-2015 obligeant la Ville, en tant qu'employeur et association accréditée visée, à maintenir des services essentiels en cas de grève et qu'à compter du 25 novembre 2015, ledit décret suspend l'exercice du droit de grève jusqu'à ce que l'association accréditée en cause se conforme aux exigences de certains articles du Code du travail.
- De M. Gérard Porlier, maire de la municipalité de Saint-Alphonse, une correspondance transmettant une copie de résolution concernant l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, signée en 2006, confirmant le maintien de ladite entente, et ce, dans le même respect des lois.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles indiquant qu'une subvention pour l'année 2015 au montant de 31 238,85 \$ sera versée à la Ville.
- Du ministère des Transports du Québec, une correspondance informant la Ville qu'il y aura, après la période des Fêtes, une journée de sensibilisation en collaboration avec la Sûreté du Québec, sur l'importance du respect des traverses piétonnières sur le territoire et que des représentants remettront aux automobilistes et aux piétons, sur la route 132 dans une ou plusieurs municipalités, des feuillets à cet effet produits par l'Assurance automobile du Québec.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, une correspondance ainsi qu'un avis de dépôt de 1 218 \$ représentant la part de l'enveloppe prévue pour l'implantation du nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales, qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016. Les contribuables visés pourraient obtenir cette subvention en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble qui dépasse de 7,5 % ou plus la moyenne de la municipalité.
- De Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications, une lettre officialisant le renouvellement de l'entente culturelle pour l'année 2016, et ce au montant total de 30 000 \$, financé à 50 % par le gouvernement du Québec.

- De M. Victor Bérubé, chef du Service des projets – Études et structures, un rapport d’inspection du pont P-01290 (chemin de Robidoux).

06-01-16 5. Comptes à payer

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d’autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

À cette cause, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers:

D’approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de sept cent dix mille quatre cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-neuf cents (710 429,89 \$);

D’autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

07-01-16 6. Financement et refinancement d’un montant de 2 962 000 \$

6.1 Adjudication

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt numéros 784-05, 868-10, 861-09, 984-15, 978-15, 915-12 et 876-10, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de New Richmond a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission d’obligations, datée du 26 janvier 2016, au montant de 2 962 000 \$;

Attendu qu’à la suite de cette demande, la Ville de New Richmond a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,48800	379 000 \$	1,25000 %	2017	2,35819 %
		389 000 \$	1,40000 %	2018	
		400 000 \$	1,60000 %	2019	
		412 000 \$	1,85000 %	2020	
		1 382 000 \$	2,10000 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,76700	379 000 \$	1,35000 %	2017	2,35994 %
		389 000 \$	1,50000 %	2018	
		400 000 \$	1,75000 %	2019	
		412 000 \$	2,00000 %	2020	
		1 382 000 \$	2,15000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,80900	379 000 \$	1,30000 %	2017	2,37197 %
		389 000 \$	1,50000 %	2018	
		400 000 \$	1,70000 %	2019	
		412 000 \$	2,00000 %	2020	
		1 382 000 \$	2,20000 %	2021	

Attendu que l’offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s’est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, et résolu unanimement par les conseillers :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 962 000 \$ de la Ville de New Richmond soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

08-01-16

6.2 Courte échéance

Il est proposé par M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold et résolu unanimement par les conseillers :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 962 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 784-05, 868-10, 861-09, 984-15, 978-15, 915-12 et 876-10, la Ville de New Richmond émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 janvier 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 784-05, 861-09, 978-15, 915-12 et 876-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

09-01-16

6.3 Concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 962 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
784-05	677 400 \$
868-10	441 600 \$
861-09	1 208 600 \$
861-09	297 800 \$
984-15	41 370 \$
978-15	126 611 \$
915-12	37 094 \$
876-10	131 525 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier et résolu unanimement par les conseillers :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 962 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 janvier 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE NEW RICHMOND
CARREFOUR BAIE-DES-CHALEURS
120, BLVD. PERRON
NEW RICHMOND, QC
G0C 2B0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de New Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

10-01-16 7. Autorisation de signature – Société d'assurance automobile du Québec
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Ville, et ce, pour l'année 2016.

11-01-16 8. Autorisation des paiements incompressibles 2016
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur général ou la trésorière-adjointe à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste suivante totalisant un montant de sept millions cent soixante-sept mille sept cent trente-quatre dollars (7 167 734 \$).

Salaire	1 715 420.00 \$
Bénéfices marginaux et avantages sociaux	336 280.00 \$
Contrat entretien de logiciels (PG.Govern)	18 990.00 \$
Évaluation municipale	75 541.00 \$
Assurance incendie-responsabilité	62 530.00 \$

Téléphonie	39 900.00 \$
Hydro-Québec	379 014.00 \$
SAAQ - Immatriculation	14 815.00 \$
Sûreté du Québec	292 304.00 \$
Quote-part MRC de Bonaventure	23 408.00 \$
Quote-part préventionniste (MRC)	13 212.00 \$
Quote-part Transport adapté	4 330.00 \$
Ordures (Groupe Bouffard)	74 740.00 \$
L.E.T. St-Alphonse	240 835.00 \$
Matières recyclables (MRC)	93 819.00 \$
Logement social (OMH et Oasis)	44 165.00 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	16 300.00 \$
Subvention à la construction	65 910.00 \$
Intérêts prêts à long terme	597 316.00 \$
Remboursement de capital	3 058 905.00 \$
Total	7 167 734.00 \$

12-01-16 9. Demande de permis d'intervention à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec

Considérant que la Ville de New Richmond peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

Considérant que la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que la Ville de New Richmond demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Que la Ville de New Richmond, déléguée par M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, est autorisé à signer tous documents relatifs au permis d'intervention.

13-01-16 10. Office municipal d'habitation de New Richmond – Prévisions budgétaires 2016

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, ainsi que la participation financière de la Ville représentant 10 % du déficit, soit un montant de trente-quatre mille trois cent quarante-cinq dollars (34 345 \$).

14-01-16 11. Demande de financement pour le projet Ski-Bus Pin Rouge 2015-2016

Considérant la demande de financement reçue de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station de ski Pin Rouge;

À cette cause, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à New Richmond vers la station de ski Pin Rouge.

15-01-16 12. Club de ski de fond de New Richmond inc. – Demande d'aide financière

Considérant que le Club de ski de fond de New Richmond inc. est un organisme communautaire qui fonctionne avec des finances restreintes;

Considérant que cet organisme œuvre avec la participation de plusieurs bénévoles à entretenir les pistes de ski de fond situées sur le site de la Pointe Duthie, pour le bénéfice des contribuables de la Ville et des environs;

Considérant que le site de la Pointe Duthie est également disponible pour tenir plusieurs activités chapeautées par la Ville de New Richmond;

Considérant que le fond de terre appartient à la base à la Ville mais a été cédé à la « Pointe Duthie » par bail emphytéotique;

Considérant que le ski de fond est considéré comme une offre de loisir importante pour les citoyens de New Richmond, et ce, au même titre que la patinoire extérieure par exemple;

Considérant que le Conseil a la volonté de maintenir le stationnement de la Pointe Duthie accessible durant la période hivernale pour le Club ainsi que pour lesdites activités;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville s'engage à procéder à l'entretien hivernal, lorsque possible, du stationnement de la Pointe Duthie pour l'hiver 2015-2016 et octroie un montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) au Club de ski de fond de New Richmond inc., et ce, en support à leurs activités pour la même période.

16-01-16 13. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016, au montant de deux mille deux cent cinquante dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (2 250,98 \$), taxes incluses.

17-01-16 14. Matières recyclables – Délégation de compétences à la MRC Bonaventure pour l'appel d'offres APO-2016-2021

Considérant l'article 578 du Code municipal du Québec et l'article 468.9 de la Loi sur les cités et villes permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

Considérant que l'objet de la délégation de compétences est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de cinq (5) ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond délègue à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO-2016-2021 d'une durée de cinq (5) ans – Volet avec « Cueillette » des matières recyclables.

SERVICE DES LOISIRS

18-01-16 15. Rénovations de la piscine Bruce-Ritchie

15.1 Directive de changement A1-Rév1

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la directive de changement A1-Rév1, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la piscine Bruce-Ritchie, et ce, tel que recommandé par M. Pierre Bourdages, architecte dans sa correspondance datée du 16 décembre 2015.

19-01-16 15.2 Certificat de paiement no. 2

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 18 décembre 2015, d'un montant de cent soixante-dix mille neuf cent seize dollars et vingt-deux cents (170 916,22 \$), taxes incluses à Construction L.F.G. inc., et ce, dans le projet de rénovations de la piscine Bruce-Ritchie.

20-01-16 16. Appel d'offres – Fourniture et livraison d'équipements aquatiques pour la piscine Bruce-Ritchie

Considérant l'appel d'offres publié sur SEAO et se terminant le 11 janvier 2016 pour la fourniture et la livraison d'équipements aquatiques pour la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant la réception d'une (1) seule soumission :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Aquam spécialiste aquatique inc.	56 587,37 \$

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée pour les équipements aquatiques pour la piscine Bruce-Ritchie par la firme Aquam spécialiste aquatique inc. au montant de cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et trente-sept cents (56 587,37 \$), taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Cette dépense sera prise à même le Règlement 986-15. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

21-01-16 17. Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments – Projet rénovation piscine Bruce-Ritchie

17.1 Autorisation de signature – Entente relative à l'application de la politique

Considérant l'entente à intervenir, entre le ministère de la Culture et des Communication et la Ville, relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments, et ce, dans le cadre du projet de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur de la Culture à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics avec le ministre de la Culture et des Communications, et ce, dans le cadre du projet de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie.

22-01-16

17.2 Autorisation de paiement – Frais de services

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement de frais de services au Ministre des finances d'un montant de trois mille six cent quarante-et-un dollars et trente-quatre cents (3 641,34 \$), taxes incluses, dans le cadre de l'intervention no. 1 pour le Programme d'intégration et le jury de sélection des artistes, visés par la Politique d'intégration des arts, et ce, dans le cadre des rénovations de la piscine Bruce-Ritchie. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 986-15.

SERVICE DE L'URBANISME

18. Règlement 996-16 concernant le droit de visite et d'inspection – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 996-16 concernant le droit de visite et d'inspection, sera adopté à une séance ultérieure.

Affaires nouvelles

23-01-16

19. Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie

Considérant le succès des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie ;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond s'implique pour les deux (2) prochaines éditions des Rencontres internationales de la photographie soient 2016 et 2017. L'apport en service se définit comme suit :

- Implication financière de la Ville de New Richmond de 2 000 \$;
- Un lieu d'exposition en fonction du thème et du choix des photos;
- Des matériaux pour accrocher les photos;
- Du personnel (responsable de la culture, aides techniques) pour l'accrochage et le démontage des expositions.

Il est entendu qu'il sera toujours possible pour la Ville de se retirer de l'événement si elle le juge à propos, le 30 novembre de chaque année.

24-01-16

20. Appropriation de lots – Identification des voies concernées

Considérant que suite à la rénovation cadastrale, la Ville a constaté que certaines voies ouvertes à la circulation publiques ne sont pas propriété de la municipalité;

Considérant que toute voie ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité après avoir accompli les formalités prévues à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la Ville n'est pas propriétaire des lots suivants et souhaite acquérir tout droit réel sur ces lots :

Lot 5 017 538 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de la 4^e Avenue, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1;

Lot 5 017 393 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de l'Avenue de la Paix, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1.

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la désignation cadastrale desdits lots et de donner tous les avis requis en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, afin que ces derniers deviennent propriétés de la Ville.

25-01-16 21. Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3 – Adoption du premier projet

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du Règlement 997-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'inclure les lots révisés 5 728 069 et 5 727 966 dans la zone Cv.3.

Période de questions (Affaires du public)

Un contribuable demande s'il peut obtenir de la Ville une lettre d'intention, à présenter à son notaire, concernant l'adoption du premier projet du Règlement 997-16 dont il est fait mention au point 21 de la présente séance.

Un citoyen s'informe pour connaître la façon dont les redevances concernant les gravières et sablières sont reçues à la Ville. Il demande également un suivi concernant l'attribution du nom au nouveau pont de Saint-Edgar.

Un citoyen demande un suivi dans le dossier des rénovations du Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il souhaite inviter le maire à venir rencontrer les occupants des différents locaux du Centre afin d'avoir une meilleure idée de l'utilisation de chacun.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 29.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire